

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 décembre 2024 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 10 décembre 2024 à 9h45 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

#### Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
M. Jean PROU ( <i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE ( <i>suppléante de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**017-200073690-20241210-2024\_27-DE  
Reçu le 19/12/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2024/25****OBJET : Droits de port et tarifs 2025**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code des Transports,

Considérant les droits de ports et tarifs applicables sur les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente,

Considérant la proposition d'augmenter l'ensemble des tarifs, pour 2025, de 2,3% ;

Vu l'avis favorable des membres du Conseil portuaire en date du 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

**DECIDE :**

1°) d'approuver le principe de l'augmentation de 2,3% des droits de port 2025 applicables au port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, sachant que les droits de port seront définitivement approuvés par arrêté du Président après consultation du Préfet et du Services des Douanes,

2°) d'augmenter de 2,3% les taxes d'outillages, taxes de manutention, taxes d'entreposage et taxes diverses pour l'année 2025,

3°) d'approuver la tarification jointe résultant de l'application de cette décision pour les taxes d'outillages, taxes de manutention, taxes d'entreposage et taxes diverses qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente  
Gérard PONS

